

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

« Dijon vu par... » - Edition 2013 - Choix de l'artiste - Contrats à conclure entre la Ville, l'association et l'artiste pour la réalisation de l'exposition, entre la Ville et l'artiste pour la cession d'un dvd, des droits afférents et son dépôt dans les fonds de la Bibliothèque Municipale - Tarif du catalogue

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite un ou plusieurs artistes.

Pour l'édition 2013, il est proposé de retenir la participation de Madame Lydie Jean-Dit-Pannel, artiste vidéo, enseignante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon.

L'artiste souhaite montrer un portrait des Dijonnais et de leurs animaux, ainsi qu'un portrait des animaux dans la ville au travers d'une installation plastique constituée de trois sources vidéo. Le travail de captation se déroulera au fil des quatre saisons. La première source vidéo montrera une centaine de Dijonnais avec leurs animaux, la seconde source sera un montage des animaux que l'artiste a compilé dans son journal filmé à travers le monde depuis dix ans. Enfin la dernière source montrera les animaux dans la ville, comme les canards du jardin des sciences, les cygnes du canal et toute la faune insoupçonnée.

Un contrat sera conclu entre la Ville, l'Association "Le Panlogon" et l'artiste afin de fixer les modalités de réalisation de l'exposition ainsi que les droits et obligations des parties.

Par ailleurs un contrat relatif à la cession des images réalisées en vue de l'exposition et des droits correspondants sera signé entre la Ville et l'artiste. Un dvd compilera en effet l'ensemble des images réalisées ; l'artiste le cédera à titre gracieux à la Ville qui le déposera à la Bibliothèque Municipale.

La Ville versera à l'artiste une rémunération de 10 000 € TTC. Cette somme couvre les frais de réalisation de l'oeuvre, sa présentation à Dijon pendant l'été 2013 et à Mayence en 2014 ainsi que la cession des droits de reproduction et de représentation.

L'exposition sera présentée à l'Hôtel de Ville, au salon Apollon, du 29 juin au 15 septembre 2013. Son accès sera gratuit.

Un catalogue sera édité et vendu par la Ville. Il est proposé d'en fixer le tarif à 5 € .

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la participation de Madame Lydie Jean-Dit-Pannel à l'édition 2013 de l'exposition « Dijon vu par... » ;

2 - approuver le projet de contrat à conclure entre la Ville et l'association "Le Panlogon" et l'artiste pour la réalisation de l'exposition, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - approuver le projet de contrat, à conclure entre la Ville et l'artiste pour la cession d'un dvd compilant l'oeuvre des droits correspondants et son dépôt à la Bibliothèque Municipale, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - m'autoriser à signer les contrats définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

5 - décider l'accès gratuit du public à l'exposition ;

6 - fixer le tarif du catalogue à 5 € l'unité ;

7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ